

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNEY - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS :** Élisabeth CAILLAT à Marc Étienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe « Extension Parc Saint Maur » dressé par le Trésorier Principal de Grimaud.

La page 22 présente les résultats budgétaires de l'exercice 2014.

Investissement	:	0,00 €
Fonctionnement	:	0,00 €

La page 23 présente les résultats à la clôture de l'exercice 2014, à savoir :

Les résultats constatés au compte administratif :

Investissement	:	0,00 €
Fonctionnement	:	0,00 €

Après le 14 AVR. 2015

CM du 02/04/2015

N° 2015/056

COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE « EXTENSION SAINT-MAUR »

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les comptes concordent et sont conformes au Compte Administratif 2014, soit :

Investissement	:	0,00 €
Fonctionnement	:	0,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats, conformes au Compte Administratif 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe « Extension Parc Saint-Maur » dressé par le Trésorier Principal de Grimaud, dont les résultats sont conformes au compte administratif à LA MAJORITE – 27 POUR – 6 ABSTENIONS (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE